



Free-lance / soupçon de escroquerie

Par mathilda

Bonjour

Je vous remercie par avance de la réponse car je me retrouve dans une situation pénible.

Je suis en free-lance par mon client situé en estonie soumis au droit européen.

C'est une entreprise dans le domaine médical ou je suis rh je recrute pour faire simple des infirmières en free lance également pour cette société qui doivent faire des appels téléphoniques afin de proposer une adhésion commerciale à des patientes souffrant de troubles hormonaux. Par la suite ces patientes sont suivies par une « équipe médicale » constituée de médecins.

Mon problème se situe sur le fait que je soupçonne cette entreprise d'escroquerie.

La convention de collaboration surf sur le salariat déguisée (35 h de disponibilité par semaine , si congès arrêt maladie, congès sans solde etc).

De plus je sousponne que cette entreprise n'a réellement pas d équipe médicale.

Le fondateur utilise très souvent chat gpt et je pense que ce sont des simples copiés collés potentiellement bien ficelés mais sans equipe medicale

Plusieurs infirmières ayant eu une fin de collaboration souhaitent porter plainte contre cette entreprise+ la directrice commerciale qui a eu une rupture le jour même.

Est ce que je risque pénalement quelque chose si c'est vraiment ce que je pense?

Étant RH , sous contrat free-lance comme les infirmiere suis je victime tout comme les autres?

Si plainte est ce seulement les fondateurs et actionnaires qui risquent des dommages et intérêts?

Bien entendu je n'ai reçu aucun écrit qui soupçonne quoi que ce soit. Avec la directive commerciale nous sommes dans le même cas d'interrogation. Elle souhaite déposer plainte contre sa rupture mais moi je m'inquiète juste sur ce côté risque ou non,

Bien entendu j'envisage de partir au plus vite avec mes autres recherches de collaboration?

Un grand merci pour votre retour que j'attends avec impatience :)

Belles fêtes !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous avez des doutes sérieux, et continuez votre activité sans réagir, vous pourriez être accusé de complicité.

Consultez un (vrai) avocat.

Par mathilda

Entendu merci beaucoup

Je vais arrêter la collaboration.